

28 mai 2024,

Véhicule électrique : Les formations de branche des services de l'automobile en pleine adaptation

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile, piloté par l'ANFA, publie la deuxième édition de son baromètre du véhicule électrique. Si sa part reste encore faible dans le parc automobile, les ventes de véhicules électriques et hybrides ont fortement progressé depuis 2016 jusqu'à concerner 50% des immatriculations en 2023. La branche des services de l'automobile s'adapte en matière de formation aux habilitations.

Progression des immatriculations de véhicules électrifiés

Si les motorisations électriques ne représentent que 2% du parc de véhicules au 1er janvier 2024, les immatriculations progressent rapidement, soulignant le besoin important de se préparer et de s'adapter à ces changements.

Selon le dernier scénario prospectif réalisé par l'ANFA, les voitures électriques pourraient atteindre 28% du parc automobile en 2036 contre 55% de voitures exclusivement thermiques.

Le déploiement des infrastructures de recharge se développe également à un rythme soutenu avec une augmentation de 33% sur les 12 derniers mois, soit près de 130 000 points de recharge ouverts au public.

De nouvelles certifications pour de nouveaux métiers

La faculté d'adaptation de la branche des services de l'automobile n'est plus à prouver, puisqu'elle prépare et encadre depuis des années la formation des jeunes engagés dans cette voie, ainsi que la formation des formateurs pour adapter leurs compétences aux nouvelles exigences. **Plus de 2 000 formations de formateurs ont déjà été réalisées dans le domaine du VE-VH entre 2019 et 2023.**

De nouvelles certifications voient également le jour en 2024 pour s'adapter aux nouvelles activités et à l'apparition de métiers dits « émergents », comme le métier de **technicien démonteur de batteries de VE et celui de technicien de maintenance de batteries de VE**. Les certifications correspondantes aux qualifications seront accessibles au second semestre 2024. Les certifications « Conseils en électromobilité » et « Réaliser l'entretien et la maintenance d'un véhicule électrique et hybride » sont également disponibles depuis le premier semestre 2024, afin d'accompagner les salariés à suivre l'évolution des besoins.

« L'essor des nouvelles formations pour le passage au véhicule électrique est crucial. L'ANFA œuvre pour permettre aux jeunes et aux professionnels de s'adapter aux nouvelles technologies, de comprendre les enjeux environnementaux et de maîtriser les compétences techniques avant la transition du parc automobile » déclare **Marie-Sophie Girardin, Responsable projets à l'Observatoire des métiers des services de l'automobile.**

Le saviez-vous ?

Le Baromètre du véhicule électrique, créé par l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, regroupe les données statistiques concernant le déploiement de cette nouvelle technologie, aussi bien en termes de marchés (immatriculations, parcs roulants), qu'en termes d'infrastructures, d'activités de maintenance et réparation et enfin de formation.

A propos de l'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via son réseau de CFA.